

République Française

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Absents : 2

Exclus : 0

SEANCE DU 30 octobre deux mil vingt-trois

Date de convocation : 24 octobre 2023

Date d'affichage : 24 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **30 octobre à 20 h 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

OBJET : Décision

modificative n°4

**Ouvertures de crédits –
Budget Communal**

Présents : PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

N°2023-43

Absents Excusés : Mme BOBAND Céline, M. HOWSE Willy,

Secrétaire de séance : Mme KLEIN Aurélie,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits pour le mobilier de l'école sont insuffisants, il est nécessaire de les augmenter. Par ailleurs, en fonctionnement, certains crédits doivent être modifiés, le maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

Article / Chapitre / Op	DESIGNATION	OUVERTURES DE CREDITS			
		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6558/65	Autres dépenses obligatoires	360,00			
6574/65	Subv.fonct.personnel droit Privé.	129,00			
752/75	Revenus des immeubles		489,00		
2184/21 Op 446	Autres immobilisations corpor.Mobilier Mobilier Ecole			720,00	
2315/23 Op 1001	Inst. Mat. et outil. Technique Voirie			- 720,00	

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20231030-delib2023-43-DE
Date de télétransmission : 31/10/2023
Date de réception préfecture : 31/10/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, les ouvertures de crédits indiqués ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **31 octobre 2023**

Publication le **2 novembre 2023**
Le Maire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
Le Maire

Pascal PAIN



delib2023-43